



NOTE D'INFORMATION RÉGIONALE

62% des apprentis sortis de formation professionnelle, en Île-de-France, en 2018 et 2019 ont trouvé un emploi en 6 mois.

À la fin d'une dernière année d'un cycle d'études professionnelles, 35 % des apprentis d'Île de France à la rentrée scolaire 2017 et 2018 sont toujours en formation l'année scolaire suivante tandis que 61,7 % des sortants du système scolaire ont trouvé un emploi 6 mois après leur sortie.

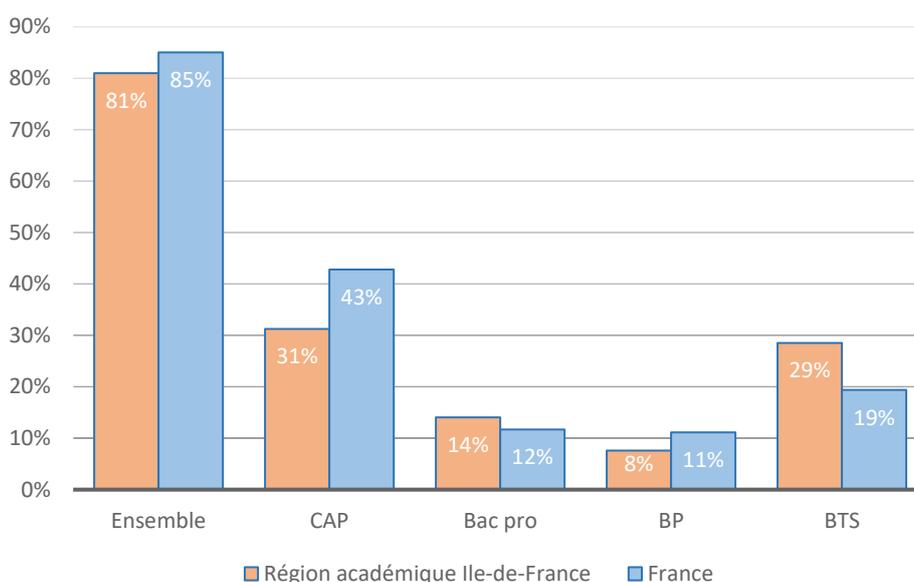
L'insertion professionnelle dépend de l'obtention du diplôme préparé et du niveau de qualification de la formation : le taux d'emploi varie de 55,9 % pour le CAP à 67,5 % pour le BTS et 69,5 % pour le brevet professionnel (BP). Les apprentis du secteur de la production obtiennent plus facilement un emploi que ceux du secteur des services (64,2 % contre 59,7 %). Le domaine d'activité «Alimentation et agroalimentaire transformation» regroupe le plus grand nombre d'apprentis sortant du système éducatif en Île-de-France (14,1 %) et affiche un taux d'emploi supérieur à la moyenne régionale avec 64,4 %. Le domaine « Matériaux souples » obtient la meilleure insertion à 6 mois avec un taux d'emploi de 70,1 % mais il ne représente que 0,7 % des sortants.

Plus d'un jeune sur deux (58,7 %) a obtenu un emploi sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (55,1 % au niveau national). La part des contrats à durée déterminée varie en fonction des diplômes et des niveaux de qualification. Les contrats professionnels représentent près de 19 % des emplois des sortants de BTS ayant obtenu un emploi contre à peine 4 % pour le BP.

En Île-de-France, en 2017-2018 et 2018-2019, 51 200 jeunes étaient en dernière année d'une formation par apprentissage, soit 15 % des effectifs nationaux (cf. *Méthodologie*).

Les principaux diplômes (CAP, Baccalauréat professionnel, Brevet professionnel et BTS) représentent 81 % des apprentis suivis par le dispositif InserJeunes en Île-de-France (*Figure 1*), soit 4 points de moins qu'au niveau national (85 %). Cette différence s'explique par la proportion moindre de CAP sur la région (31 % contre 43 % au niveau national) non compensée par le taux important d'apprentis en BTS (29 % contre 19 % en France). Les autres formations en apprentissage, (MC5, MC4, titres homologués) avec des effectifs plus faibles (*Figure 2*) sont proches des taux observés au niveau national (entre 2 et 4 %), exception faite pour les titres homologués de niveau 3 qui représentent 8 % des effectifs au niveau régional contre 5 % en France.

Figure 1 : Poids des principaux diplômes dans l'apprentissage.



Note de lecture : Au sein de la région académique Île-de-France, 31 % des apprentis sont en CAP.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Apprentis 2017-2018 et 2018-2019 en dernière année de formation professionnelle.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Avec 19 600 inscrites, les femmes représentent 38 % des apprentis. Elles sont minoritaires dans la quasi-totalité des formations sauf au brevet professionnel tel que dans les spécialités « Services aux personnes » et « Coiffure esthétique ».

Un apprenti sur trois poursuit ses études après sa dernière année d'apprentissage.

Le taux de poursuite au niveau de la région Ile-de-France est de 35 % (33,7 % au niveau national). Il est plus important à la suite d'un baccalauréat professionnel (40,6 %) que d'un CAP (39,8 %) ou d'un BTS (34,7 %). Le brevet professionnel, a vocation plus insérante, a un taux de poursuite plus faible (moins de 20 %).

Figure 2 : Devenir des apprentis 6 mois après leur année terminale de formation en apprentissage - Taux de poursuite en formation et taux d'emploi des sortants.

		Région académique Île-de-France				France			
		Inscrits	Toujours en formation (en %)	Sortants (en %)	Taux d'emploi des sortants (en %)	Inscrits	Toujours en formation (en %)	Sortants (en %)	Taux d'emploi des sortants (en %)
Tous Diplômes	Ensemble	51 200	35	65	61,7	333 800	33,7	66,3	62,1
	Femmes	19 600	33,8	66,2	59,8	103 700	31,2	68,8	59,4
	Hommes	31 600	35,8	64,2	62,9	230 100	34,8	65,2	63,4
CAP	Ensemble	16 000	39,8	60,2	55,9	142 900	43	57	52,4
	Femmes	5 100	41,8	58,2	50,6	36 700	41,4	58,6	45,9
	Hommes	10 900	38,8	61,2	58,3	106 200	43,6	56,4	54,7
Bac pro	Ensemble	7 200	40,6	59,4	58,3	39 000	32,2	67,8	63,4
	Femmes	1 600	39,7	60,3	50,6	8 500	28,3	71,7	55,7
	Hommes	5 600	40,9	59,1	60,5	30 500	33,3	66,7	65,8
BP	Ensemble	3 900	19,8	80,2	69,5	37 100	18,1	81,9	72,7
	Femmes	2 500	20,3	79,7	69,3	17 200	18,4	81,6	72,1
	Hommes	1 400	19	81	69,8	19 900	17,8	82,2	73,2
BTS	Ensemble	14 600	34,7	65,3	67,5	64 700	26,5	73,5	69,9
	Femmes	6 100	35	65	67	23 000	27,3	72,7	67,2
	Hommes	8 500	34,4	65,6	67,9	41 700	26	74	71,4
MC5	Ensemble	1 500	27,8	72,2	67,4	12 800	38	62	67,4
	Femmes	600	30,7	69,3	64,1	4 400	44,4	55,6	60,9
	Hommes	900	25,9	74,1	69,5	8 400	34,6	65,4	70,2
Autre niveau 5	Ensemble	1 500	15,2	84,8	51,1	7 600	18,9	81,1	57,2
	Femmes	700	17,6	82,4	38,9	2 300	15,3	84,7	48,4
	Hommes	800	13,1	86,9	61,5	5 300	20,5	79,5	61,4
MC4	Ensemble	800	16,9	83,1	67,1	2 300	15,1	84,9	72
	Femmes	400	13,8	86,2	65,4	700	15,8	84,2	63,3
	Hommes	400	20,5	79,5	69,4	1 600	14,8	85,2	76
Autre niveau 4	Ensemble	1 800	12,3	87,7	62,9	11 800	14,4	85,6	63,4
	Femmes	700	11,5	88,5	61,3	4 100	12,9	87,1	60,9
	Hommes	1 100	12,8	87,2	63,9	7 700	15,1	84,9	64,7
Autre niveau 3	Ensemble	3 900	46,7	53,3	58,7	15 600	40,2	59,8	64,1
	Femmes	1 900	41,4	58,6	57,7	6 800	35,4	64,6	62,4
	Hommes	2 000	51,9	48,1	59,9	8 800	43,9	56,1	65,7

Note de lecture : Au sein de la région académique Ile-de-France, 35 % des 51 200 élèves suivis par le dispositif InserJeunes sont toujours en formation après leur dernière année de formation professionnelle en apprentissage. 65% sont sortants et ont quitté le système éducatif. 61,7 % des sortants ont trouvé un emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études pour le taux d'emploi et inscrits en 2017-2018 ou 2018-2019 pour le taux de poursuite d'études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

La différence entre le taux de poursuite au niveau régional et celui au niveau national peut être importante : 8,4 points de plus en Ile-de-France qu'au niveau national pour le baccalauréat professionnel et le BTS, 1,7 point de plus pour le BP et 3,2 points de moins pour le CAP. La proximité et la multiplicité des formations post-baccalauréat en Ile-de-France incitent sans doute plus facilement les jeunes à une poursuite d'études. Pour le CAP, le taux de poursuite d'études est quant à lui à mettre en regard, peut-être, avec un taux d'emploi régional plus important qu'au niveau national.

Les niveaux de qualification élevés favorisent l'insertion professionnelle.

Le taux d'emploi régional des apprentis 6 mois après leur sortie de formation est proche de 62 %, comme au niveau national. Pour les principaux diplômes, l'insertion professionnelle la plus importante concerne les apprentis issus d'un brevet professionnel (69,5 %), suivi des apprentis du BTS (67,5 %), du baccalauréat professionnel (58,3 %) et du CAP (55,2 %).

Les apprentis franciliens de niveau CAP s'insèrent mieux qu'en moyenne nationale (55,9 % contre 52,4 %), contrairement aux autres diplômés (jusqu'à -5 points pour le baccalauréat professionnel)

L'analyse par genre montre un taux d'emploi plus faible chez les femmes, aux niveaux régional et national. En Ile-de-France, il est très proche de celui des hommes pour le brevet professionnel et le BTS mais peut atteindre un écart de -7,3 points pour le CAP et -9,9 points pour le baccalauréat professionnel.

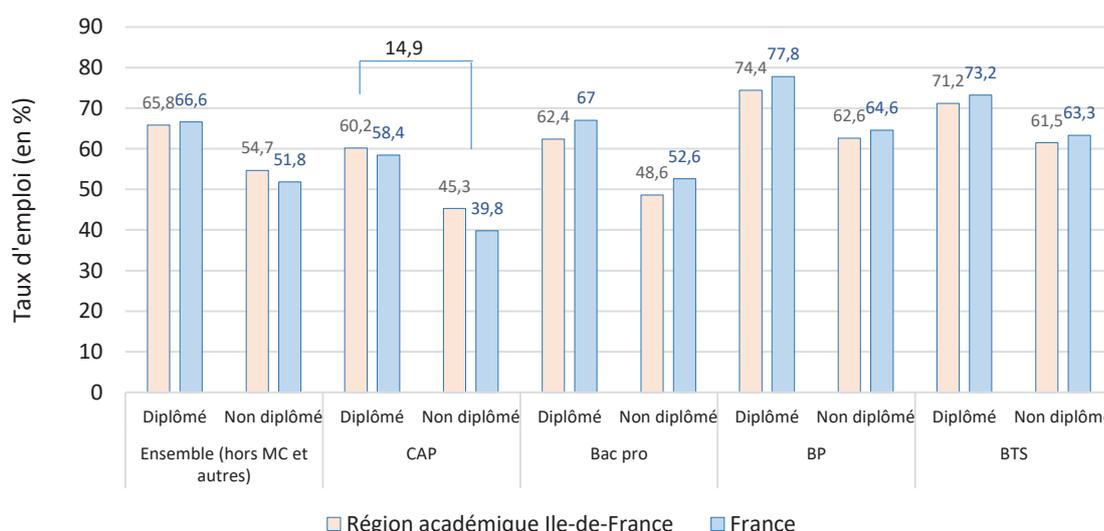
La diplomation et la pratique professionnelle : facteurs clés de l'insertion.

Comme au niveau national, l'obtention du diplôme permet d'obtenir un emploi plus rapidement en Île-de-France (65,8 % contre 54,7 %). L'écart peut atteindre 14,9 points pour le CAP.

Le taux d'emploi des diplômés du CAP et du baccalauréat professionnel sont proches (60,2 % et 62,4 %). L'obtention d'un brevet professionnel (pourtant de même niveau de qualification que le baccalauréat) et du BTS permet une insertion supérieure à 70 % (respectivement 74,4 % et 71,2 %).

Le caractère insérant du BP se traduit par un taux d'emploi élevé même pour les non diplômés (62,6%), équivalent au taux d'emploi des diplômés du baccalauréat. Le brevet professionnel a la particularité d'être une formation accessible uniquement aux détenteurs d'un CAP. Cette diplomation préalable accompagnée d'une formation plus axée sur la pratique professionnelle constitue sans nul doute un facteur d'intégration plus rapide dans le monde du travail.

Figure 3 : Taux d'emploi à 6 mois par diplomation



Note de lecture : 60,2 % des sortants diplômés de CAP ont obtenu un emploi 6 mois après la fin de leur apprentissage. L'écart du taux d'emploi entre diplômés et non diplômés de CAP est de 14,9 points.

Champ : Région Ile-de-France. France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

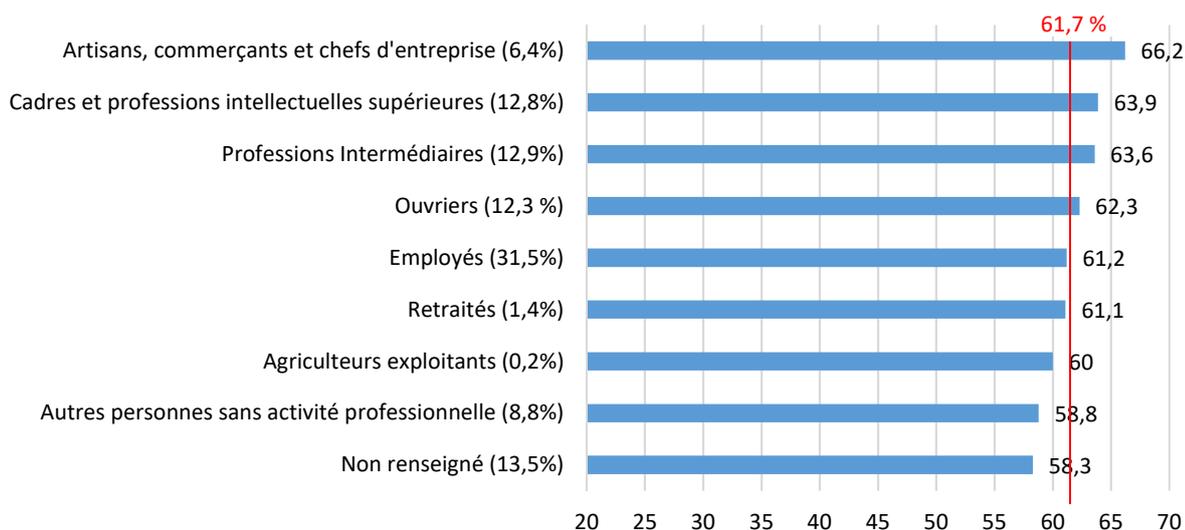
Suivre une formation post-baccalauréat est un atout pour l'insertion professionnelle. Cela se traduit pour les détenteurs d'un diplôme d'un BTS par un meilleur taux d'emploi que les bacheliers professionnels. Dans le cadre de l'apprentissage, les sortants diplômés de BTS de la région ont un taux d'emploi à 6 mois

supérieur de +8,8 points par rapport aux diplômés du baccalauréat professionnel (+8,6 points au niveau national).

Cette différence est néanmoins moindre chez les apprentis que chez les lycéens avec un écart constaté de 17,7 points sur la même période d'analyse des résultats d'InserJeunes (J. Bonnaud, note d'information régionale, février 2021).

Le taux d'emploi des apprentis 6 mois après leur sortie est supérieur à 58 % quelle que soit la catégorie socio-professionnelle du représentant légal.

Figure 4 : Taux d'emploi à 6 mois des sortants par catégorie socio-professionnelle du représentant légal en Ile-de-France



Note de lecture : 6,4 % des sortants en Ile-de-France ont un représentant légal de catégorie socio-professionnelle : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Le taux d'emploi des sortants de cette catégorie est de 66,2 %. 61,7 % est le taux d'emploi moyen des sortants observé en Ile-de-France.

Champ : Région Ile-de-France. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Les taux d'emploi des apprentis selon la catégorie sociale du représentant légal sont compris entre 58 % et 66 %. Les catégories « non renseigné » et « autres personnes sans activité professionnelle », qui représentent près de 22 % des parents d'apprentis, ont des taux inférieurs à la moyenne régionale de 61,7 % mais ils restent supérieurs à 58 % (respectivement 58,3 % et 58,8 %).

Près de 60 % des emplois en contrat à durée indéterminée.

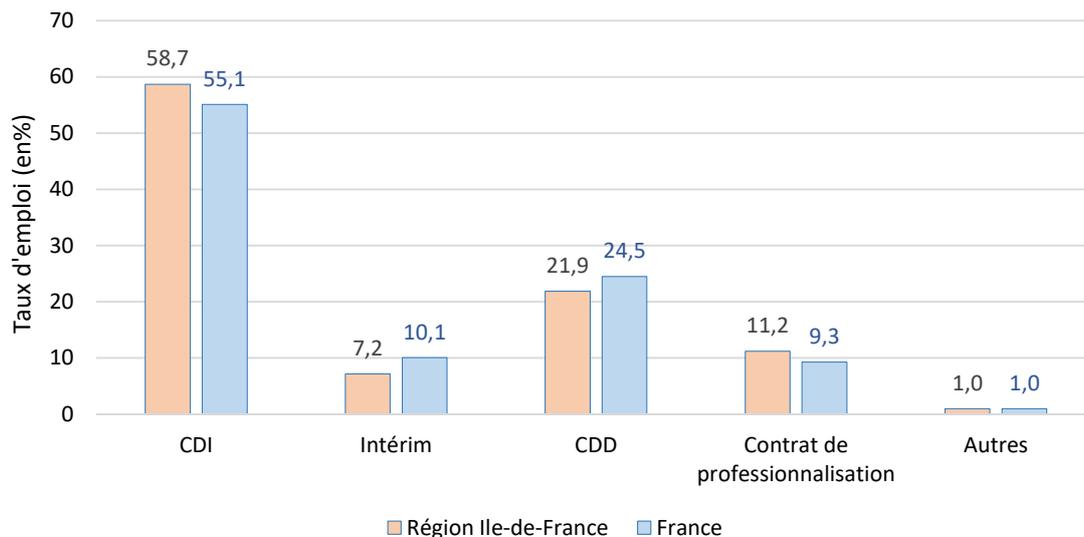
Plus de la moitié des emplois (58,7 %) des apprentis en Ile-de-France sont sous la forme d'un contrat à durée indéterminée contre 55,1 % au niveau national (Figure 5). La proportion la plus élevée (71,8 %) concerne les sortants de brevet professionnel (Figure 6), suivis de ceux de CAP (60,1 %) de bac pro (59,4 %) et enfin de BTS (51,7 %).

Les hommes sont plus souvent en CDI que les femmes (61,1 % contre 54,8 %). La différence la plus importante est à noter après l'obtention d'un BTS avec un écart de plus de 9 points (55,6 % chez les hommes contre 46,1 % chez les femmes).

Les contrats à durée déterminée représentent 21,9 % des contrats au niveau régional contre 24,5 % au niveau national. Le recours aux contrats de professionnalisation est faible après un brevet professionnel (4,3 %), mais concerne 18,8% des sortants de BTS.

Le temps partiel concerne un jeune en emploi sur 10. Il varie entre 7,9 % (BTS) et 13,7 % (CAP). Il concerne davantage les femmes (14,6 %) que les hommes (8,2 %), quel que soit le diplôme préparé. Les écarts les plus importants sont constatés pour les sortants de baccalauréat professionnel (21,9 % des femmes contre 6,6 % pour les hommes) et de CAP (20,6 % contre 11 %).

Figure 5 : Répartition des types de contrats des sortants en emploi 6 mois après la fin de leur apprentissage (en %).

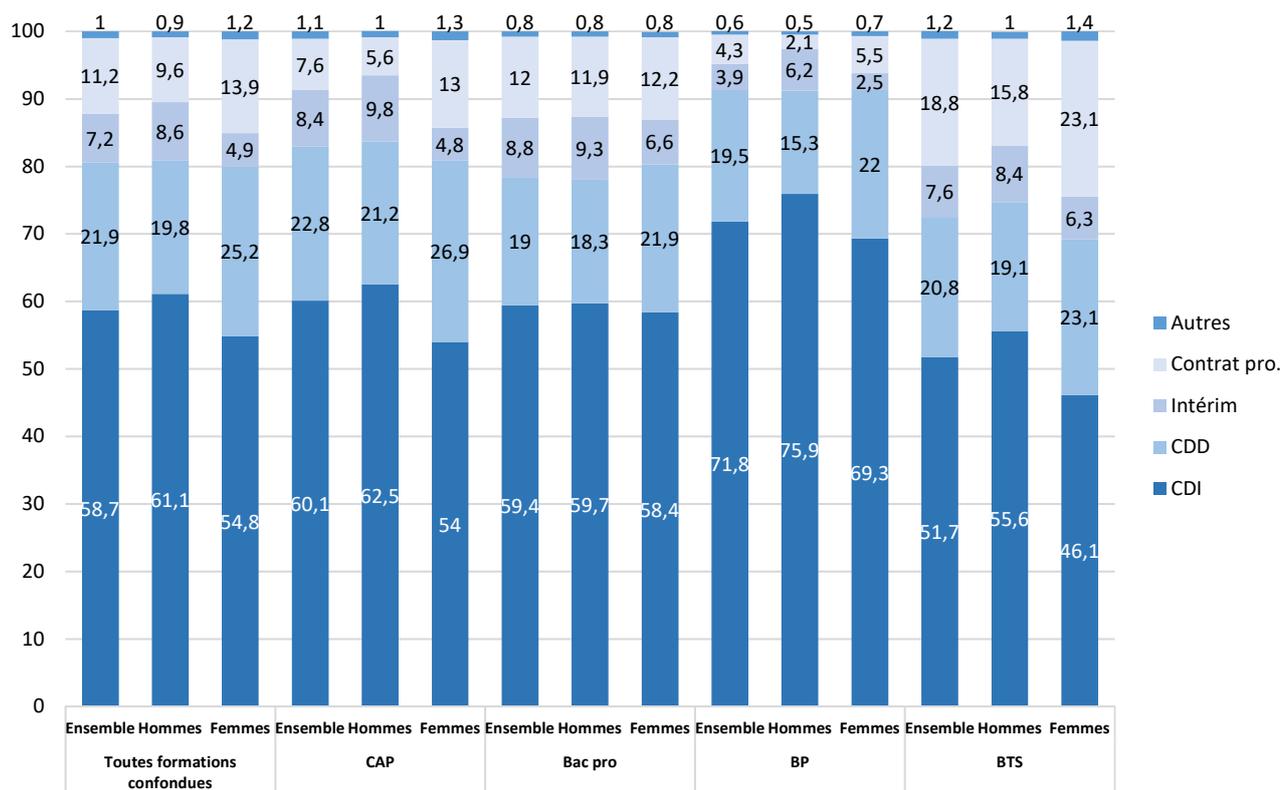


Note de lecture : En région Ile-de-France, 58,7 % des sortants en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Champ : Région Ile-de-France. France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, en emploi, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Figure 6 : Répartition des types de contrats selon le niveau de sortie et le genre en région Île-de-France (en %).



Note de lecture : En région Ile-de-France, 60,1 % des sortants du CAP en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (62,5 % pour les hommes et 54 % pour les femmes).

Champ : Région Ile-de-France. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, en emploi, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Un taux d'emploi favorable pour les formations du secteur de la production

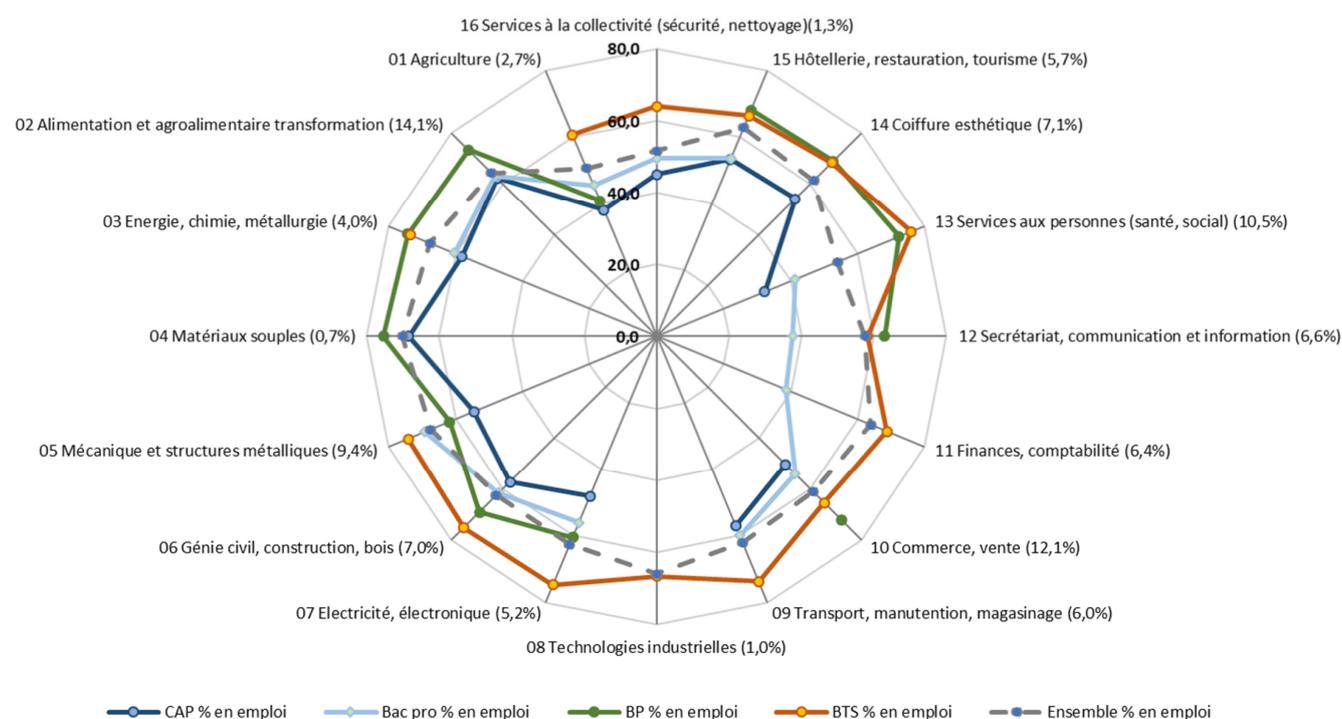
Regroupant 44 % des apprentis sortant de formation, le secteur de la production affiche un taux d'emploi supérieur de 4 points au secteur des services (64,2 % contre 59,7 %) notamment pour les sortants de baccalauréat professionnel (63 % pour le secteur de la production contre 49,9 % pour celui des services).

Dans les domaines de spécialités présentant le plus de sortants (Figure 7), le domaine « Alimentation et agroalimentaire transformation » (14,1 % des sortants) possède un taux d'emploi supérieur à la moyenne régionale (64,4 %), contrairement aux domaines « Commerce, vente » (12,1 % des sortants et un taux d'emploi de 61,1 %) et « Services aux personnes » (10,5% des sortants et un taux d'emploi de 54,1 %).

Le taux d'emploi le plus bas concerne le domaine Agriculture (50,6 %) qui représente 2,7 % des sortants alors que l'insertion la plus importante s'observe en « Matériaux souples » (70,1 %) qui ne réunit que 0,7 % des sortants.

La progression du taux d'emploi avec le niveau de qualification est particulièrement marquée dans le domaine de spécialité « Services aux personnes » où le taux d'emploi varie de 32,3 % pour le CAP, 41,4 % pour le baccalauréat professionnel et 76,1 % pour le BTS. Cette plus-value est parfois moins marquée, entre le CAP et le baccalauréat professionnel dans les domaines « Alimentation et agroalimentaire transformation » et « Hôtellerie restauration » ou entre les niveaux brevet professionnel et BTS dans le domaine « Energie, chimie, métallurgie ».

Figure 7 : Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité des sortants



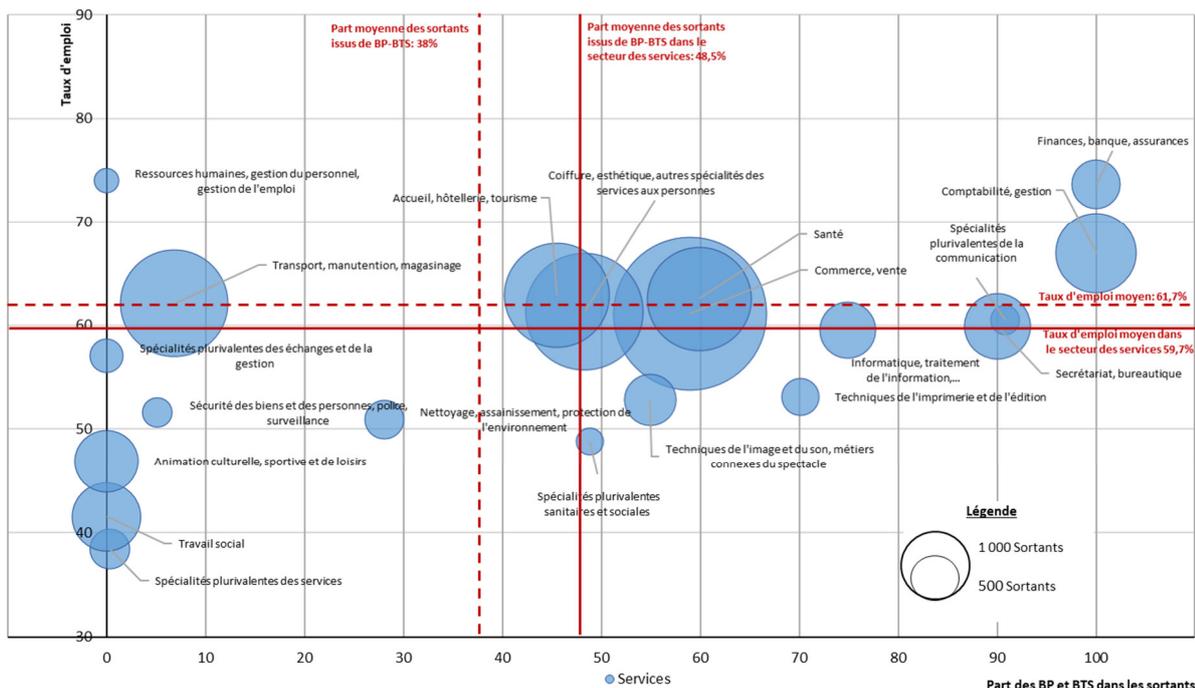
Note de lecture : Le domaine « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » représente 1,3 % des sortants. 64 % des sortants de BTS, 49,5 % du baccalauréat professionnel et 45,1 % des CAP ont obtenu un emploi dans les 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Champ : Région Ile-de-France. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Il n'y a pas de lien systématique entre l'existence d'un brevet professionnel et/ou d'un BTS et un taux d'emploi élevé dans un groupe de spécialité. Les taux d'emploi des groupes de spécialités avec des proportions proches de sortants de niveau BP et/ou de BTS peuvent être très différents (Figures 8 et 9). Par exemple, dans le secteur des services, les groupes de spécialités « Spécialités polyvalentes sanitaires et sociales » et « Coiffure, esthétique... » possèdent une part de sortants de BP-BTS proche de 48 % mais des taux d'emploi respectifs de 48,8 % et de 61,3 %. Même constat dans le secteur de la production où cet écart concerne plus les groupes de spécialités avec des parts de sortants en BP-BTS inférieures à 40 %. Ceci induit une réflexion sur la structure des niveaux de formation pertinents selon les groupes de spécialités, à définir avec les branches professionnelles.

Figure 8 : Taux d'emploi des apprentis de la région Ile-de-France selon le groupe de spécialités et la part des sortants de niveau BP et BTS (en %) - Secteur des services

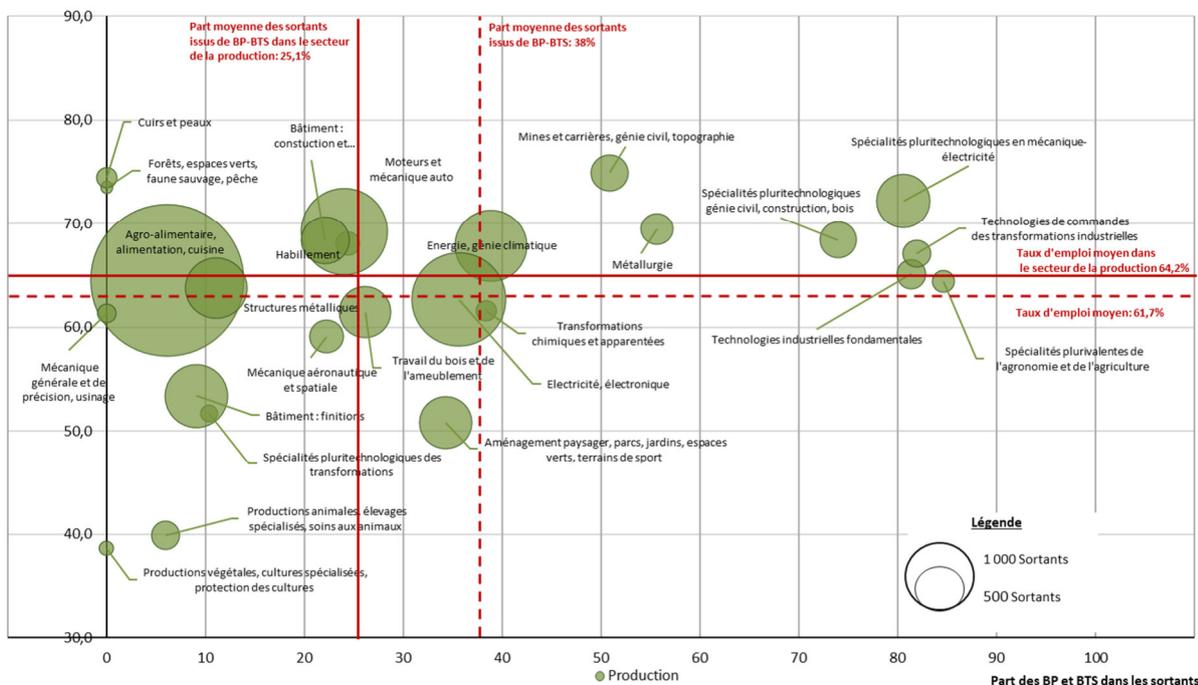


Note de lecture : Le groupe de spécialité « Technique de l'imprimerie et de l'édition », formation du secteur des services, présente un taux d'emploi à 6 mois proche de 55 % (53,1 %) et une part de BP et de BTS dans les sortants de près de 70 % (70,1 %). L'effectif total des sortants est inférieur à 500 (240).

Champ : Région Ile-de-France. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Figure 9 : Taux d'emploi des apprentis de la région Ile-de-France selon le groupe de spécialités et la part des sortants de niveau BP et BTS (en %) - Secteur Production



Note de lecture : Le groupe de spécialités « Mines et carrières génie civil, topographie », formation du secteur de la production, présente un taux d'emploi à 6 mois proche de 75 % (74,9 %) et une part de BP et BTS dans les sortants de près de 50 % (50,9 %). L'effectif total des sortants est inférieur à 500 (279).

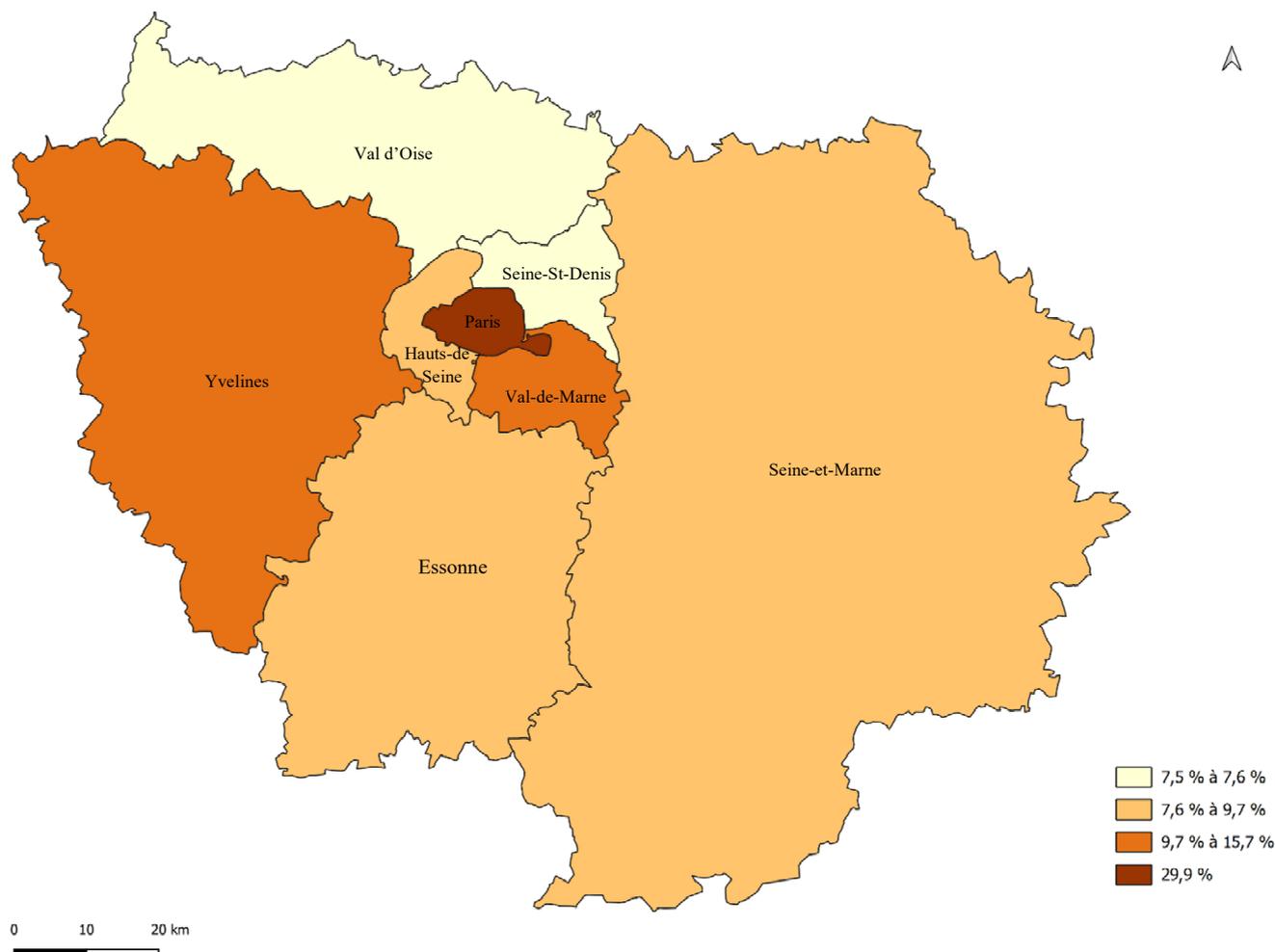
Champ : Région Ile-de-France Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Une forte proportion d'apprentis à Paris et un taux d'emploi homogène sur la majeure partie des territoires.

Repartie sur 3 académies et 7 départements, la région Ile-de-France est caractérisée par une hétérogénéité marquée de l'origine géographique des effectifs des apprentis. Paris regroupe près d'un apprenti sur 3 (29,9 %) alors que les départements du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis totalisent à eux deux à peine 15 % des effectifs (Figure 10).

Figure 10 : Répartition des apprentis en région Ile de France



Champ : Région Ile-de-France. Apprentis en dernière année d'un cycle d'études professionnelles aux rentrées scolaires 2017-2018 et 2018-2019..

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Sur les 18 000 jeunes en poursuite d'études 6 mois après leur dernière année d'apprentissage, 28,9 % étaient apprentis sur Paris l'année précédente contre 8,3 % du Val-d'Oise et 5,9 % de Seine-Saint-Denis; les autres départements représentent entre 9 et 15% du total des effectifs régionaux (15,6 % pour les Yvelines).

L'insertion professionnelle à 6 mois est quant à elle plus homogène à l'échelle départementale avec un taux d'emploi global compris entre 61 et 63 %, à l'exception de la Seine-Saint-Denis qui a un taux de 56,7 % (Figure 11).

Les taux d'emploi après un CAP varient de 52,1 % en Seine-Saint-Denis à 59,4 % à Paris, pour une moyenne régionale à 55,9%. Celui du baccalauréat professionnel présente un écart beaucoup plus notable de 16 points entre le département des Yvelines (52,4 %) et le département du Val-de-Marne (68,4 %). Ce même constat est observé pour le BP avec une différence de 11 points entre la Seine-Saint-Denis (62,3 %) et l'Essonne (73,1 %).

Les taux d'insertion après une formation de BTS sont plus homogènes avec une moyenne régionale à 67,5 % et des taux départementaux fluctuant entre 68,1 et 69,5 % sauf pour la Seine-Saint-Denis avec 61 %.

Figure 11 : Taux d'emploi à 6 mois des sortants par niveau de formation, par département et académie d'Ile-de-France

Académie	Département	Taux d'emploi (en %)				
		CAP	Bac Pro	BP	BTS	Ensemble
Créteil	Seine-et-Marne	56,1	56,3	71,1	68,8	62,6
	Seine-Saint-Denis	52,1	63,7	62,3	61	56,7
	Val-de-Marne	53,3	68,4	70,8	68,1	62,6
	Ensemble	53,7	63,8	67,2	67,4	60,8
Paris	Paris	59,4	56,4	71,7	66,2	62,2
Versailles	Essonne	55,0	56,2	73,1	68,7	62,4
	Val-d'Oise	55,8	61	72,5	68,5	62,1
	Hauts-de-Seine	56,6	57	69,8	68,1	62,6
	Yvelines	55,3	52,4	67,3	69,5	61,1
	Ensemble	55,5	55,6	69,5	68,7	61,9
Région académique		55,9	58,3	69,5	67,5	61,7

Note de lecture : Sur l'académie de Créteil, le taux d'emploi à 6 mois des sortants d'apprentissage du département de Seine et-Marne est de 56,3 % après un baccalauréat professionnel.

Champ : Région Ile-de-France. Sortants 2018 et 2019 d'une dernière année de formation en CFA, six mois après la fin de leurs études.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Méthodologie :

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation

Inserjeunes couvre :

- Les apprentis préparant un diplôme de niveau V (ex : CAP), IV (ex : BP) ou III (ex : BTS)
- Les élèves de voie professionnelle scolaire du ministère en charge de l'éducation nationale des secteurs public et privé sous contrat.

Le système d'information Inserjeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des d'indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes 6 mois après leur sortie du système éducatif.

L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12,18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP et les établissements de formation, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus tous les jeunes sortant ne répondaient pas (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Bibliographie :

- Bonnaud J. « En Ile-de-France, 43% des élèves de formation professionnelle sortis en 2018 et 2019 du système scolaire ont trouvé un emploi en 6 mois », *note d'information régionale*, février 2021, Région académique Île-de-France.
- Collin C., Marchal N., « Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études en juillet 2020 que 6 mois après, malgré la crise », *note d'information*, n°21.24, mai 2021, DEPP-MENJS.
- Collin C., Marchal N. « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », *note d'information*, n° 21-06, février 2021, DEPP-MENJS.
- Collin C., Marchal N. « 6 mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP et BTS sont en emploi salarié », *note d'information*, n° 21-06, février 2021, DEPP-MENJS.
- George E. « 43 % des lycées de la voie professionnelle sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire », *Note de la Dapep*, Académie de Versailles, février 2021.
- George E. « 62 % des apprentis sont en emploi salarié six mois après leur sortie de formation, dont 59 % en CDI », *Note de la Dapep*, février 2021, Académie de Versailles, février 2021.
- Mousset I., Pardini B. « Apprentissage en Ile-de-France : bilan et pistes de développement », *note de synthèse*, Défi Métiers, octobre 2019.

Secrétariat général de la région académique d'Île-de-France :

47 rue des écoles 75005 Paris

Auteur : Joan Bonnaud

Juin 2021